



BPJEPS spécialité éducateur sportif, Mention Basketball

Formation Bi-qualifiante comprenant le Certificat complémentaire - accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap.

» Le métier

L'enseignant(e) professionnel(le) de basket-ball, titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif mention basket-ball, exerce son activité de manière autonome quand il conduit des actions d'animation, d'initiation ou de développement.

» Lieux d'exercice

Il(elle) exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'État. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Dans l'exercice de ses missions, il (elle) met en œuvre des actions d'animations sportives, conduit des séances et des cycles d'initiation et de découverte, participe aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse, accueille différents publics.

» Conditions d'accès à la formation

- » Être titulaire de l'attestation de formation au 1er secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ;
- » Produire un certificat médical datant de moins de trois mois ;
- » Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.



» Contenu et déroulement

- » La formation se déroule de septembre à fin juillet :
 - 600 heures en centre de formation ;
 - 400 heures en alternance.
- » Cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage (CFA) et par la voie de la formation professionnelle (hors CFA) et Parcoursup.

Informations pratiques



MAI 08.06.2020



» Exigences préalables à l'entrée en formation

- » Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
- » Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique du basket-ball datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- » Être capable de justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du basket-ball.

» Épreuves de sélection

- » Une épreuve écrite ;
- » Une épreuve d'entretien de motivation ;
- » Une séquence de jeu avec opposition en 5 contre 5 ou 3 contre 3.

» Modalités d'inscription

Inscription en ligne sur le site internet du Creps de Toulouse :

<https://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/web/creps/1098-liste-des-formations-primo.php>



Tarifs et financements possibles disponibles sur le lien suivant :

https://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/automne_modules_files/medias/public/r2046_3333_internal_tarifs_et_financements.pdf

Devis individuel sur demande, par mail uniquement, à l'adresse :

<https://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/contact/>

Possibilité d'hébergement et de restauration sur place pour les temps de formation se déroulant sur le Creps de Toulouse.

Lieux de formation :

Creps de Toulouse et Maison du Basket de Toulouse.

Contact :

formation@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Annuaire du pôle formation :

https://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/automne_modules_files/medias/public/r2049_3332_internal_annuaire2020-pfdct_-v03-20.pdf

